

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2014 – 20H30

Le 12 novembre 2014, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 5 novembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation compte rendu de la précédente réunion
- Remerciements
- Installation nouvelle conseillère municipale
- Commissions communales
- Tarifs gratifications stagiaires
- Délibération Budgétaire Modificative
- Prix fleurissement
- Subventions La Vespière pour manifestations 2014
- Acceptation dons Musée
- Vente de brochures « Cheval de Guerre » aux revendeurs
- Tarif entrée du Musée municipal
- Dons partenaires manifestations
- Tarifs droits de place du marché hebdomadaire
- Taxe d'aménagement
- Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. LAUTONNE, G. DELAFOSSE, G. HULIN Adjoints ; L. MIGNON, M. COGE, G. MORIN, F. BIENVENU, C. MOREL, S. FOSSET, D. DUMERLE, C. ADAM, S. FERREIRA.

ABSENTS EXCUSES : B. BLOTTIERE donne pouvoir à G. HULIN, J-L. POUILLE donne pouvoir à E. COOL, F. VERGER donne pouvoir à F. BIENVENU et L. DROUET donne pouvoir à E. MACREZ.

ABSENTS : F. RAMOS.

Secrétaire de séance : S. FERREIRA.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire à Monsieur Jean-Claude DUVAL, conseiller municipal, décédé le 13 octobre 2014.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L270 du Code Electoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant ». Il informe avoir adressé un courrier à Madame Sandra FERREIRA l'informant de sa possible entrée au conseil municipal. Madame FERREIRA ayant accepté, Monsieur le Maire la déclare installée dans ses fonctions.

Monsieur Germain HULIN demande que le conseil municipal ait une pensée pour Alain COUVÉ décédé le même jour.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations :

Monsieur Dominique DU MERLE, absent à la dernière réunion avait adressé un courrier à Monsieur le Maire pour lecture aux membres du conseil municipal. Monsieur DU MERLE s'interroge de ne pas retrouver mention de ce courrier dans le procès verbal. Monsieur le Maire confirme que le courrier a été lu au cours de cette réunion et explique qu'il s'agit d'un oubli. Rectification sera faite.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

Association Joie de Vivre :

Remercie pour la subvention exceptionnelle 2014 de 2000 € pour l'achat d'un minibus.

Dominique LETOREY :

Remercie pour l'organisation du congrès de charité qui s'est déroulé les 20 et 21 septembre 2014.

Madame Anne-Marie DELARUE :

et sa famille remercient pour les témoignages de sympathie adressés à l'occasion du décès de son époux, Philippe.

Association Plaisir de Danser :

Remercie pour la subvention 2014 et invite à son assemblée générale le 27 novembre 2014 à 20h30.

Association Amis des Anciens Orbec-La Vespière :

Remercie pour la mise à disposition gracieuse du centre culturel pour l'organisation du loto du 12 octobre 2014.

14/71 – COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe qu'il convient de remplacer Messieurs DELARUE et DUVAL dans les différentes commissions communales et de proposer aux deux nouvelles conseillères municipales d'intégrer les commissions qui les intéressent.

Par ailleurs, Madame MACREZ, actuellement suppléante au conseil d'administration du collège Lottin de Laval, deviendra personne qualifiée au sein de ce conseil d'administration; il est donc nécessaire de désigner un autre suppléant.

Commission Finances

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remplacer dans cette commission Mr J-C DUVAL. Personne ne souhaite intégrer cette commission.

Monsieur le Maire propose de réduire à 7 le nombre de membres de la commission finances.

Accepté à l'unanimité.

Commission Associations

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remplacer dans cette commission Mr J-C DUVAL. Mmes Coraline ADAM et Sandra FERREIRA souhaitent intégrer cette commission.

Monsieur le Maire propose de fixer à 9 le nombre de membres de la commission associations.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote les candidatures de Coraline ADAM et Sandra FERREIRA en tant que membres de cette commission.

Accepté à l'unanimité.

Commission Affaires Culturelles

Monsieur le Maire expose qu'il convient de remplacer Mr Philippe DELARUE qui siégeait dans cette commission.

Mme Françoise RAMOS a fait savoir qu'elle souhaite intégrer cette commission.

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Mme Françoise RAMOS en tant que membre de cette commission.

Accepté à l'unanimité.

Conseil d'Administration du Collège Lottin de Laval

Monsieur le Maire expose que Mme Eveline MACREZ assurera les fonctions de personne qualifiée au sein du Conseil d'Administration du Collège Lottin de Laval. Elle doit donc cesser ses fonctions de suppléante.

Mr Gérard DELAFOSSE se porte candidat.

Monsieur le Maire soumet au vote la candidature de Mr Gérard DELAFOSSE en tant que suppléant.

Accepté à l'unanimité.

14/72 – TARIFS GRATIFICATIONS STAGIAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la délibération en date du 23 décembre 2013 fixant le montant des gratifications des stagiaires ne correspond pas à la convention de stage signée le 2 septembre 2014 avec la MFR de Blangy.

Il propose aux membres du conseil municipal de se conformer à ladite convention et la loi sur les stages du 10 juillet 2014 qui impose une gratification minimum obligatoire calculée ainsi :

- Elève de moins de 15 ans : 101,20 € net / semaine
- Elève de plus de 15 ans : 110,68 € net / semaine

Monsieur le Maire expose que toutefois le décret d'application n'étant pas encore sorti, les nouveaux tarifs seront appliqués après la sortie du décret.

Accepté à l'unanimité.

14/73 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet a la compétence Transport Scolaire depuis le 1^{er} septembre 2013, en lieu et place de l'association AEP.

La Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet nous demande une participation de 90€ par enfant de notre commune soit pour l'année 2014 la somme de 3 330 €. Cette participation financière 2014 est appelée en année civile, basée sur les effectifs de la rentrée scolaire de septembre 2013.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter de verser cette participation et expose qu'il convient de prendre une délibération budgétaire modificative pour pouvoir régler ces 3 330 € à la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet :

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 011 / Article 6232 Fêtes et Cérémonies | - 3 330 € |
| Chapitre 65 / Article 6554 Contrib. aux organismes de regroupement | + 3 330 € |

Accepté à l'unanimité.

14/74 – PRIX FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les montants attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries et propose la répartition suivante :

Catégorie : Maisons - Jardins

| |
|--------------------------|
| 1 ^{er} : 90 € |
| 2 ^{ème} : 80 € |
| 3 ^{ème} : 60 € |
| 4 ^{ème} : 55 € |
| 5 ^{ème} : 50 € |
| 6 ^{ème} : 45 € |
| 7 ^{ème} : 40 € |
| 8 ^{ème} : 35 € |
| 8 ^{ème} : 35 € |
| 10 ^{ème} : 25 € |
| 10 ^{ème} : 25 € |

Catégorie : Commerçants

| |
|-------------------------|
| 1 ^{er} : 60 € |
| 2 ^{ème} : 40 € |
| 3 ^{ème} : 30 € |

Catégorie : Balcons - Fenêtres - Murs

| |
|-------------------------|
| 1 ^{er} : 50 € |
| 2 ^{ème} : 40 € |
| 3 ^{ème} : 35 € |
| 4 ^{ème} : 25 € |
| 5 ^{ème} : 20 € |

Accepté à l'unanimité.

14/75 – SUBVENTIONS LA VESPIERE POUR MANIFESTATIONS 2014

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les montants des subventions allouées par la commune de La Vespière pour les manifestations financées par la ville d'Orbec pour l'année 2014 :

| |
|--|
| Marché de Noël : 1 000 € |
| Noël de l'hôpital : 625 € |
| Illustration des villes Orbec et La Vespière : 400 € |
| Médailles associations : 300 € |
| Feu d'artifice 13 juillet : 2 200 € |
| Cheval de guerre : 1 000 € |
| Cérémonies patriotiques : 400 € |
| Forum des associations : 500 € |
| Divers vins d'honneur : 500 € |

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter de percevoir ces subventions de la commune de La Vespière pour un total de 6 925 €.

Accepté à l'unanimité.

14/76 – ACCEPTATION DONS AU MUSEE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commission scientifique interrégionale des musées de France pour la Basse-Normandie et la Haute-Normandie a émis un avis favorable aux acquisitions suivantes (dons) pour le musée municipal « Le Vieux Manoir » d'Orbec :

- Peinture sur Carton « Rue Grande d'Orbec » XXè (32,5x26,5 cm) par Letellier
- Gravure « Rapace » XXè (65x51,5 cm) par Raymond Bigot
- Huile sur panneau contre plaqué «Vue d'Orbec» XXè (72x91,5 cm) par H.Dannet
- Gouache sur papier « Rue Grande d'Orbec » XXè (76x54 cm) par H.Dannet
- Tissage lin, chanvre - Carnets d'échantillons et morceaux de toiles - début XXè
- Industrie textiles du Pays d'Auge début XXè

Photographie du personnel de l'usine de la Fontaine Gosse appartenant à la famille de Fougy Ruban provenant de cette fabrique

- 12 Petits pots en céramique de Pays d'Auge
- Panneau Orbec de l'ancienne gare céramique émaillée (35,5x120 cm)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter ces dons.

Accepté à l'unanimité.

14/77 – VENTE DE BROCHURES « CHEVAL DE GUERRE » AUX REVENDEURS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un musée souhaiterait pouvoir proposer à la vente les brochures éditées à l'occasion de l'exposition 2014 sur le Cheval de guerre.

Le système du dépôt-vente n'étant pas envisageable par rapport aux régies, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de vendre ces brochures à un tarif préférentiel à tout revendeur.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer à 2€ le prix de la brochure, lorsque l'acquéreur sera à un musée ou un commerçant.

Accepté à l'unanimité.

14/78 – TARIF D'ENTREE AU MUSEE MUNICIPAL « LE VIEUX MANOIR »

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le tarif d'entrée du musée municipal est de 1,50 € et gratuit pour les moins de 18 ans.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif d'entrée à 2 € et maintenir la gratuité pour les moins de 18 ans.

Accepté à l'unanimité avec effet au 1^{er} janvier 2015.

14/79 – DONS PARTENAIRES DIVERSES MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer pour accepter les aides financières versées par les différents partenaires privés pour les manifestations organisées par l'OMAC.

Accepté à l'unanimité.

14/80 – TARIFS DROITS DE PLACE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les tarifs de droits de place du marché hebdomadaire sont établis comme suit, depuis le 6 janvier 2010 :

- 0.70 € le ml pour les commerçants à l'année
- 1,20 € le ml pour les commerçants occasionnels
- Forfait de 40 € pour les camions qui se stationnent Place de la Gare

Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs à la hausse à savoir :

- 1 € le ml pour les commerçants à l'année
- 1,50 € le ml pour les commerçants occasionnels
- Forfait de 50€ pour les camions qui se stationnent Place de la Gare

Accepté à l'unanimité avec effet au 1^{er} décembre 2014.

14/81 – TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose que le taux de la taxe d'aménagement doit être délibéré avant le 30 novembre 2014. Il précise qu'il est possible de délibérer pour exonérer certaines catégories de bâtiments.

Monsieur le Maire propose :

- de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,5 % ;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

Exonération partielle dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

Exonération totale pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée minimum de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Accepté avec 17 POUR et 1 ABSTENTION.

QUESTIONS DIVERSES

- E. COOL informe que concernant l'AMI, le projet d'Orbec a été très apprécié et qu'il est permis de nourrir un certain optimisme.

- E. COOL informe que le courrier officiel de notification de la réserve parlementaire pour les grandes orgues est enfin arrivé en mairie.

- F. BIENVENU souhaite savoir si la place de stationnement réservée aux personnes handicapées qui se situe Place de la Poissonnerie est toujours valable ?

Monsieur le Maire explique que cette place a été supprimée et qu'il est prévu d'en matérialiser une devant la pharmacie de l'avenir, dans la contre allée.

F. BIENVENU demande si une place de stationnement réservée aux personnes handicapées pourrait être installée devant la pharmacie de l'Orbiquet ?

Monsieur le Maire accepte. L'arrêté sera pris après le départ du mobil-banque.

- E. MACREZ souhaiterait qu'un courrier soit adressé au propriétaire de l'immeuble à l'abandon situé à l'angle de la rue de l'Aigle et de la rue croix aux lyonnais.

Monsieur le Maire explique qu'il fera voter une surtaxe aux propriétaires indéclicats qui n'entretiennent pas leur patrimoine.

- G. DELAFOSSE : qu'en est-il des travaux de façade au-dessus de C EXPRESS ?

Monsieur le Maire explique que nous cherchons à contacter les propriétaires mais pas de réponse pour le moment. Nous souhaitons également leur demander l'autorisation d'installer des cages sur le toit terrasse pour la capture des pigeons (par un prestataire).

- G. HULIN constate que les chats errants sont beaucoup moins nombreux.

Monsieur le Maire informe qu'une habitante de la commune s'est occupé du problème : adoption des chats, stérilisation...)

- L. MIGNON rappelle que les numéros de rue n'ont toujours pas été distribués.
Monsieur le Maire s'engage à ce qu'ils soient installés en fin de semaine prochaine.
- C. MOREL que fait-on pour faciliter la vente des parcelles de terrain rue croix aux lyonnais ?
E. COOL pense que l'installation de l'EPMS suscitera des intérêts, pas forcément pour la construction de maisons d'habitation mais peut-être pour des foyers-logements. Il expose que si la candidature d'Orbec est retenue dans le cadre de l'AMI, ce sera le rôle du chef de projet de rechercher des investisseurs.
Monsieur le Maire explique que certains projets pourraient démarrer très vite comme l'accessibilité des commerces rue grande, la réhabilitation des locaux de l'ancienne école de musique place Joffre par exemple.
M. COGE : accessibilité mairie ? E. COOL explique qu'un bureau au rez-de-chaussée permet déjà de recevoir les personnes à mobilité réduite.
C. MOREL précise que toutes ces subventions existent déjà et que la commune pourrait les solliciter sans s'engager dans un programme de revitalisation de centre bourg.
M. COOL dément ces affirmations et explique que des crédits spécifiques seront alloués en plus des subventions habituelles. Il rappelle à C. MOREL qu'elle a voté contre le projet lors du conseil communautaire, qu'elle s'est abstenue lors du conseil municipal et que par conséquent sa présence dans le comité de pilotage serait un non-sens.
- S. FERREIRA interroge sur la nouvelle taxe instituée par l'état sur les résidences secondaires et souhaite savoir si la commune d'Orbec est concernée.
Monsieur le Maire explique qu'Orbec n'est pas situé dans les secteurs soumis à cette nouvelle taxe.
- C. ADAM questionne sur la taille des panneaux à vendre rue grande.
E. COOL fait un rappel sur la réunion qui s'est tenue en mairie d'Orbec avec les professionnels de l'immobilier (agences et notaires). Il constate que le reportage télévisé diffusé sur l'immobilier à Orbec a finalement été bénéfique.

Séance levée à 22h20.